

Délibération du Conseil Municipal - Séance du 05/12/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	10	11

Vote		
Pour	Contre	Abstentions
11	0	0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 06/12/2022
Mise en ligne sur le site internet le 06/12/2022

L'an 2022, le 5 Décembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PELÉ Jean-Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 28/11/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28/11/2022.

Présents : M. PELÉ Jean-Yves, Maire, Mmes : GIRALDO Ludivine, GODELU Delphine, THIROT Sylvie, THOMAS Valérie, MM : COLIN Pascal, DOUCET Yann, JOULIN Dominique, JOULIN Laurent, MILLET Jean-Luc

Excusé(s) : ayant donné procuration : Mme LECLERE-PIERRE Christel à M. PELÉ Jean-Yves
Mmes : DESIEAUX Christelle, MILLÉRIOUX Myriam

Absent(s) : Mme PETIT Sandrine

A été nommé secrétaire : Mme THOMAS Valérie

D22_047 – Rémunération du personnel assurant le recensement

Vu le courrier reçu de l'INSEE informant de la dotation forfaitaire de recensement ;

Monsieur le Maire informe que la dotation forfaitaire de recensement pour 2023 pour la commune de Veaugues sera de 1298 €.

Monsieur le Maire propose de rémunérer le personnel assurant le recensement de la population 2023 de la façon suivante :

- Agents recenseurs : 433 € brut chacun
- Agent coordonnateur et suppléant : 432 € brut réparti au temps réel effectif de chacun

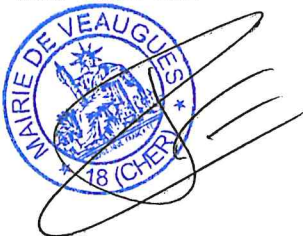
Après délibération, le Conseil Municipal

- **APPROUVE** à l'unanimité la rémunération du personnel assurant le recensement 2023.
- **DIT** que la rémunération sera versée à la fin du recensement.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 06/12/2022
Le Maire,
Jean-Yves PELÉ



Le secrétaire,
Mme THOMAS Valérie

